



HAL
open science

Une nouvelle nouvelle histoire de l'humanité. Une lecture de “ Au commencement était... ” de David Graeber et David Wengrow

Thibaud Lanfranchi

► To cite this version:

Thibaud Lanfranchi. Une nouvelle nouvelle histoire de l'humanité. Une lecture de “ Au commencement était... ” de David Graeber et David Wengrow. Sociétés Plurielles, 2024, Les sciences sociales entre universalisme et différentialisme: le retour des écoles nationales?, 8, pp.206-232. 10.46298/societes-plurielles.2024.14688 . hal-04760718

HAL Id: hal-04760718

<https://hal.science/hal-04760718v1>

Submitted on 6 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Une nouvelle nouvelle histoire de l'humanité. Une lecture de *Au commencement était...* de David Graeber et David Wengrow

Thibaud Lanfranchi

Université de Toulouse Jean Jaurès et Institut Universitaire de France

Les grandes fresques de l'histoire humaine sont à la mode depuis un certain temps maintenant. À la fois réaction à une sur-spécialisation des sciences humaines et sociales en général, et réponse à un désir du public qui n'a sans doute pas perdu le goût des vastes panoramas et des grandes théories, ces ouvrages se sont multipliés ces dernières décennies, les études de paléogénétique venant y adjoindre une profondeur chronologique nouvelle ainsi qu'une dimension scientifique sans équivalent¹. La parution en 2021 du livre *Au commencement, était...* de David Graeber et David Wengrow est venue s'ajouter à ces productions en prétendant déconstruire les grands récits existants et proposer une approche radicalement neuve des origines de nos sociétés². La première originalité du livre réside dans cette écriture à quatre mains associant archéologie et anthropologie ; un mariage qui n'est pas véritablement une nouveauté toutefois si l'on pense à l'œuvre d'Alain Testart par exemple, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir. Est-il besoin de présenter les auteurs ? Sans doute pas pour David Graeber

1. On pensera évidemment aux livres de Jared Diamond (DIAMOND, 1992, 1997 et 2004) ou de Yuval Noah Harari (HARARI, 2014 et 2016), mais aussi à ROBERTS & WESTAD, 2013. Sur la génétique, citons par exemple HEYER, 2020 ou ORLANDO, 2021.

2. La dimension publicitaire de la jaquette de l'édition originale ne parle de rien de moins que d'une révision « radicale et exhaustive » (« *The radical revision of everything* »), à côté du plus traditionnel « révolutionnaire » (« *groundbreaking* »).

dont les livres sur la dette ou sur les bullshit jobs ont rencontré un succès certain bien au-delà des cercles universitaires³. David Wengrow, son co-auteur, est probablement moins connu du grand public même s'il est un archéologue réputé et à l'impeccable pedigree⁴. De prime abord, le livre a donc tout pour plaire et il faut reconnaître qu'il procure à plusieurs reprises un réel plaisir en raison de l'ambition et de la variété du propos. Peu nombreux seront les lecteurs qui n'y découvriront rien qu'ils ignoraient et, pour qui continue à aimer apprendre, il y a déjà là de quoi trouver son bonheur (en n'hésitant pas, cependant, à vérifier certaines affirmations). Avouons aussi sans fard que les universitaires anglo-américains sont moins frileux que ceux d'Europe continentale en la matière et hésitent tout simplement moins à se lancer dans ce type d'entreprise. Le résultat est pourtant loin de susciter une adhésion pleine et entière et, au plaisir de la lecture, s'ajoute parfois l'étonnement voire la perplexité.

Évacuons d'emblée les problèmes formels : l'ouvrage est, à vrai dire, trop épais. Il comporte des longueurs, des redites, ou des rappels de choses connues depuis longtemps⁵. Le découpage des chapitres donne aussi parfois l'impression de dossiers accolés plus que réellement liés par un fil conducteur solide. Tout comme le fait qu'il s'agit d'un projet de longue haleine, la disparition prématurée de David Graeber, le 2 septembre 2020, joua sans doute pour beaucoup dans ces manquements et empêcha peut-être une reprise complète du manuscrit. Au-delà de ces aspects formels, un certain nombre de grandes thématiques traversent le livre, de façon plus ou moins affirmée, et permettent des coupes transversales qui en disent plus long qu'un simple résumé selon l'ordre de l'ouvrage. Au moins cinq sont repérables (sans prétention à l'exhaustivité) :

- Une réflexion sur les chasseurs-cueilleurs, leur organisation et leur mode de vie ainsi que sur le passage à l'agriculture avec la révolution néolithique.
- Une réflexion sur les notions d'État et de propriété.
- En lien avec ces problématiques classiques de l'archéologie, une réflexion sur les modalités d'évolution des sociétés et sur l'évolutionnisme.
- Une réflexion sur la généalogie des idées et sur les filiations intellectuelles, soit une dimension d'histoire intellectuelle qui cherche à réévaluer l'apport des peuples conquis à l'époque des « grandes découvertes » dans l'évolution intellectuelle de l'Europe.

3. GRAEBER, 2011 et 2018.

4. Voir sa page personnelle sur le site de l'University College de Londres : <https://www.ucl.ac.uk/archaeology/people/david-wengrow-professor-comparative-archaeology>.

5. Voir p. 103 ce qui est dit d'Athènes et de Sparte par exemple.

- Une réflexion sur la place des femmes sur le temps long de l’histoire des sociétés humaines.

Ces différentes dimensions réapparaissent et s’entrecroisent tout au long du livre, accompagnées d’éléments épistémologiques et, véritable fil rouge, de considérations politiques. Ce livre est en effet d’abord et avant tout un manifeste politique (et méthodologique) en faveur de la diversité des formes possibles d’organisation des sociétés et de la créativité technique et sociale de l’espèce humaine. Les peuples dits primitifs y sont ainsi des peuples sans États parce qu’ils l’ont choisi et parce qu’ils sont plus imaginatifs que nous, non en raison d’une infériorité congénitale. Manifeste politique et présupposés épistémologiques s’entrecroisent *in fine* aussi en une critique des sciences sociales qui n’auraient pas su s’extraire des ornières de vieilles problématiques, se cantonnant à essayer d’expliquer pourquoi nous ne sommes pas libres, sans jamais chercher à explorer les multiples contre-sociétés attestées dans l’histoire de l’humanité. C’est en cela que le manifeste politique se double d’une profession de foi méthodologique qui s’éloigne des approches classiques (notamment marxistes) centrées sur l’origine des inégalités et qui se rapproche d’un courant dit anarchiste de l’anthropologie bien connu des lecteurs de Graeber⁶. Pour le dire à la manière de ses auteurs, ce livre entend proposer une nouvelle préhistoire de l’humanité, fondée sur les données archéologiques les plus récentes ainsi que sur un virage conceptuel qui la fasse sortir des deux grandes lectures traditionnelles. La première, celle de Rousseau, imagine une trajectoire allant d’une innocence égalitariste originelle⁷ à des sociétés où tout serait allé de travers. La seconde, liée à Hobbes, serait tout entière contenue dans la formule *homo homini lupus*.

Pour Graeber et Wengrow, ces deux visions pessimistes ont conduit à l’oubli de la capacité d’inventivité et de créativité des hommes. Leur livre est ainsi marqué par toute une série de refus : refus de prendre comme boussole la question de l’origine des inégalités, refus de voir dans l’invention de l’agriculture cette étape toujours fondamentale de l’évolution des sociétés, refus de l’équation simpliste « petits groupes humains = sociétés égalitaires *vs* larges groupes humains = inégalités et chefs », etc. Ces refus s’expliquent, car, selon eux, continuer à poser ces questions reviendrait à perpétuer l’idée fautive selon laquelle tout aurait été mieux dans un passé idéalisé (mais qui y croit encore ?) avant que n’intervienne une forme de chute⁸. *A contrario*,

6. Voir GRAEBER, 2004.

7. Mais dont il faudrait rappeler plus fermement qu’elle est comprise chez Rousseau comme un état théorique qui n’a jamais réellement existé.

8. Voir p. 625 : « S’interroger sur les origines de l’inégalité, remarquons-nous, suppose nécessairement de forger un mythe, d’imaginer une chute depuis un état de grâce, comme

ils entendent établir qu'il n'y eut pas d'évolution linéaire des sociétés humaines et qu'il conviendrait donc d'appréhender l'histoire de l'humanité différemment.

L'ambition est vaste et louable. Elle propose une approche optimiste, dont la mise en œuvre soulève néanmoins un certain nombre de questions.

Chasseurs-cueilleurs *vs* agriculteurs

Cette thématique – la plus attendue dans un livre sur ces sujets – n'est pas traitée d'emblée, sans doute pour dérouter un peu le lecteur qui se voit d'abord entraîné vers l'Amérique d'époque moderne⁹. Cette dimension n'en demeure pas moins centrale et est abordée en détail à partir du chapitre 3 avec comme objectif de battre en brèche les idées reçues, en l'occurrence l'opposition ancienne entre chasseurs-cueilleurs et cultivateurs-éleveurs. L'idée est de souligner la complexité des sociétés de chasseurs-cueilleurs et le fait qu'*a contrario*, les sociétés de cultivateurs-éleveurs ne se structuraient pas nécessairement suivant des configurations complexes et hiérarchisées. À l'encontre de ce que pourrait laisser penser l'expression de « révolution néolithique », cette période fut marquée par une longue et lente transformation des sociétés qui alternèrent, durant plusieurs siècles, entre différents modes de subsistance. L'agriculture n'entraîna pas *ipso facto* l'apparition de la propriété privée ou des inégalités et les premiers cultivateurs étaient des cultivateurs réticents. De ce point de vue, la carte fournie p. 321 atteste la variété des foyers de naissance de l'agriculture qui, tous, présentèrent des visages différents, ce qui implique de rendre son hétérogénéité au processus de néolithisation.

L'Europe centrale, vers 5 000, offre ainsi un exemple de région où l'agriculture entraîna des catastrophes, une chute de population et un hiatus d'environ 1 000 ans avant un nouveau démarrage démographique¹⁰. Inversement, à la même époque, l'Égypte vécut avec succès l'apparition de l'agriculture, mais sous une forme différente de celle du Croissant fertile¹¹. L'Amazonie, enfin, donne à voir encore une autre situation avec le maintien d'une position intermédiaire entre agriculture et chasseurs-cueilleurs. Ce type d'agriculture, appelée « production alimentaire de faible intensité¹² » (« low-level food-production ») fut en réalité très répandu, notamment

si l'on transposait les premiers chapitres de la Genèse à l'ère technologique ».

9. Nous revenons sur ce point *infra*.

10. Voir p. 331-332 et p. 345 pour une explication possible de la chute démographique.

11. Voir p. 335.

12. P. 271.

aux Amériques, mais pas seulement : on la retrouve aussi dans le Croissant fertile ou en Chine, durant une assez longue période. Les auteurs rappellent alors que l'idée même de « Croissant fertile » est un concept moderne qui masque l'existence de deux zones, dont l'une (au nord) semble avoir connu des phénomènes de hiérarchie et de monumentalité absents de celle du sud¹³.

Tout cela pose la question des origines de l'agriculture et en particulier du sens que lui conféraient les premiers agriculteurs. Fut-elle dès le départ une activité sérieuse et centrale, ou bien seulement une forme de complément ? Dans bien des cas, l'agriculture ne fut à l'origine qu'une activité de niche parmi d'autres, pratiquée après que les hommes se furent sédentarisés, car, on l'oublie parfois, elle fut précédée par la sédentarité¹⁴. Or la sédentarité créait de nouveaux besoins (combustible pour le feu, matériau pour le toit, paille pour les paniers, etc.), lesquels purent conférer de l'intérêt aux céréales, avant que leur intérêt alimentaire ne soit exploité. Le va-et-vient entre anthropologie et archéologie permet ici aux auteurs de bien illustrer ces questions. Le chapitre 5 s'ouvre ainsi sur le constat d'une différence entre Indiens de la côte est des États-Unis (qui tous cultivaient, même si dans des proportions variables) et ceux de la côte ouest (qui, « résolument anti-agricoles¹⁵ », ne le firent dans l'ensemble pas, seules certaines plantes étant cultivées, pour des raisons rituelles). Comment expliquer cette divergence ? Les auteurs le font à l'aide de théories de Marcel Mauss qui a montré que, si la circulation des idées, des techniques et des objets a toujours été la règle et non l'exception, les cultures se caractérisent en revanche par la possibilité du refus d'adopter telle ou telle innovation. C'est le facteur culturel du choix qui est ici mis au centre de l'interprétation. Un autre exemple mobilisé est le très fameux site archéologique turc de Çatal Höyük dont les fouilles récentes ont complètement modifié la compréhension. On l'interprète désormais comme une société plutôt égalitaire (pour laquelle on peut supposer des formes de variabilité saisonnière de la structure sociale¹⁶) où l'agriculture n'aurait pas tenu un rôle si central que cela : après tout, elle n'apparaît pas du tout dans les représentations iconographiques. Il n'y avait également pas de bétail domestique alors qu'il était déjà connu à l'époque, ce qui ne peut là aussi que relever d'un choix conscient¹⁷.

13. Voir p. 288.

14. Voir. p. 562-563.

15. P. 215.

16. Voir p. 286 et le chapitre 3.

17. Remarquons que l'ouvrage passe complètement à côté des discussions récentes sur le concept de domestication, sur lesquelles on pourra lire DIGARD, 2010.

La démonstration convainc ici sans peine, car tout ce qui est avancé est en réalité bien connu et n'a rien de révolutionnaire¹⁸. L'agriculture fut effectivement un phénomène relativement tardif dans l'histoire humaine, précisément parce que, pendant longtemps, les humains auraient préféré se tenir à ses marges, ou peut-être plus simplement parce qu'elle n'était qu'une activité parmi d'autres. Le processus de néolithisation fut effectivement très lent (il s'étend sur plus de 3 000 ans), mais on ne s'étonnera de ce délai que si le but était dès le départ de passer à l'état d'agriculteur : ce n'était sans doute pas le cas. Les auteurs s'appuient ici sur les considérables avancées de nos connaissances en la matière depuis les années 1990, bien illustrées par le livre à succès de James C. Scott¹⁹. Ce dernier avait d'ailleurs exhumé une intéressante citation de Lucien Febvre, datant de 1922, qui critiquait déjà les cloisonnements trop étroits entre types d'activités²⁰. Les formes de la démonstration n'en demeurent pas moins intéressantes, notamment par le recours au comparatisme anthropologique, tout en rappelant que si les populations dites primitives du xx^e siècle ne peuvent pas être considérées comme paléolithiques, elles peuvent nous donner des exemples d'angles d'approches auxquels nous n'aurions pas pensé, en particulier la variation saisonnière des systèmes sociaux (p. 102). Pour le dire avec le vocabulaire d'Alain Testart, il existe des éléments transhistoriques dans l'évolution sociale qui permettent des analogies et du comparatisme. Il en résulte d'ailleurs d'intéressantes considérations sur les systèmes sociaux.

Sans entrer dans les linéaments de l'argumentation, les auteurs rappellent, à juste titre, que nous ne savons rien de l'organisation sociale et politique des plus anciens groupes humains, ce qui devrait déjà constituer un appel à la prudence. En outre, lorsqu'elles existent, les données archéologiques – notamment funéraires – vont plutôt dans le sens de sociétés peu égalitaires ou pour le moins complexes : sont convoqués ici, pour les besoins de l'argumentation, les tombes princières ou même

18. On peut remonter ici au moins au classique d'Alain Testart, *Les chasseurs-cueilleurs ou L'origine des inégalités* ou, pour une première approche récente en français, au collectif dirigé par Jean-Pierre Demoule sur *La révolution néolithique dans le monde* (TESTART, 1982 ; DEMOULE, 2010).

19. SCOTT, 2017.

20. *Ibid.* p. 61. La citation peut se lire dans FEBVRE, 1949, p. 293 : « il vaudrait mieux, sans doute, proclamer, tout simplement, ce qui nous paraît actuellement la vérité : à savoir qu'il n'y a que fort peu de pêcheurs, encore moins de chasseurs ou de cultivateurs qui soient "purement", continûment et exclusivement voués à une seule et même espèce d'activité économique ; mais que tous les hommes, en cas de nécessité, savent avoir plusieurs cordes à leur arc ; que, sous l'empire du besoin, les types économiques divers se rapprochent les uns des autres ».

de grands monuments qu'on peine à interpréter comme ceux de Göbekli Tepe. La monumentalité du bâti ne constitue ainsi pas un indice sûr de sédentarité ou de complexité sociale et le livre recense de nombreux contre-exemples sur presque tous les continents, certains bien connus comme Stonehenge, d'autres nettement moins familiers, à l'instar du site de Poverty Point aux États-Unis. Le caractère dispersé et parcellaire de ces données empêche des conclusions fermes, mais questionne de façon convaincante l'équation « monumentalité = sédentarité/agriculture ». La persistance de cette équation²¹ s'expliquerait, selon les auteurs, par le processus d'expropriation des terres en période coloniale, pour lequel il importait de présenter les indigènes comme des populations fainéantes ne cultivant pas la terre (principe de *terra nullius*), alors même qu'existaient en fait des formes de mise en valeur différentes de celle-ci et des formes originales de propriété²².

Ces considérations permettent aux auteurs de justifier leur choix d'insister moins sur l'origine des inégalités que sur le fait de savoir comment nous serions passés de sociétés plus inventives à un seul modèle : « Comment avons-nous été bloqués ? » (« *How did we get stuck?* ») selon leur formule. Sans surprise, sont ici convoqués Pierre Clastres (et son idée selon laquelle les sociétés sans État ont fait le choix conscient de ne pas avoir d'État), et Marshall Sahlins (selon lequel les sociétés d'abondance seraient ces sociétés anciennes). La charge de travail n'aurait fait qu'augmenter depuis et le progrès n'aurait pas été vraiment libérateur. Incidemment, le livre illustre ici sans le vouloir la limite de ce genre d'exercice par la comparaison proposée avec la charge de travail des serfs du Moyen Âge²³. Semblable comparaison n'a pas vraiment de sens, car l'activité de ces serfs variait énormément selon les périodes de l'année. En outre, peut-on subsumer sous le même terme de travail la cueillette des chasseurs-cueilleurs ? Il est permis d'en douter. On est aussi surpris de l'absence totale de référence aux travaux d'Alain Testart qui portent pourtant en partie sur ces questions²⁴. Enfin, doit-on réellement opposer la question de l'origine des inégalités et celle de l'absence d'inventivité sociale ? Ne peuvent-elles se combiner ? Au final, la véritable originalité dans l'approche de ces thématiques tient moins aux résultats avancés qu'à l'ajout des nombreuses comparaisons qui viennent renforcer ce que l'on savait déjà.

21. Encore faudrait-il préciser où ces idées persistent : auprès du grand public (sans doute) ? Ou chez les spécialistes (c'est moins certain) ?

22. Pour le cas australien ici mobilisé, outre PASCOE, 2014 qui est cité, on pourrait renvoyer à GAMMAGE, 2011, qui lui est antérieur.

23. Voir p. 176 et 178.

24. Outre l'ouvrage déjà cité *supra* note 16, pensons, par exemple, à TESTART, 1985, 2004a, 2004b, 2012.

Cités et États

La révolution néolithique, avec les problèmes qu'elle soulève, conduit naturellement à penser l'origine de l'État et donc l'apparition des villes, puisque les deux phénomènes sont souvent liés (au moins dans la production scientifique). C'est pourquoi les auteurs proposent d'abord une analyse du phénomène urbain, avant d'en venir à la question proprement dite de l'origine de l'État. Le traitement des premières villes – qui apparaissent il y a environ 6 000 ans plus ou moins sur tous les continents – est remarquable, car on y trouve un des rares moments du livre où la démonstration ne peut éluder les facteurs matériels. En effet, s'il n'y a pas de développement unitaire de ces cités, on peut toutefois remarquer qu'elles naissent toutes à peu près à la même période (après 5 000 av. J.-C.), ce qui pourrait être lié à deux facteurs environnementaux : d'une part une stabilisation du régime des grands fleuves près desquels naquirent souvent ces cités et, ensuite, un ralentissement de la fonte des glaciers qui entraîna une stabilisation du niveau des mers. La combinaison de ces deux facteurs permit la création des grands deltas fertiles, occasionnant peut-être des possibilités agricoles nouvelles²⁵. L'argument est convaincant et montre tout ce que le livre aurait eu à gagner à prendre plus souvent en compte ces aspects matériels, que le dérèglement climatique a remis sur le devant de la scène. Dans son évitement de ces problématiques au profit d'une approche plus culturelle, le livre s'avère étonnamment inactuel.

Quelles pouvaient être les formes du politique dans ces premières cités ? La question est ardue et les auteurs relèvent qu'elles n'étaient pas forcément associées à un pouvoir autoritaire ou à une exploitation féroce de leur environnement. Des exemples en Chine ou en Mésoamérique témoignent de l'existence de grands sites urbains bien avant les premières traces connues de pouvoir²⁶. L'Europe n'est pas en reste avec des sites de type urbain en Ukraine, certains autant voire plus âgés que les premiers sites urbains de Mésopotamie et qui ne présentent pas de traces de gouvernement centralisé ou de hiérarchisation de la société²⁷. Ici encore, la force du livre tient moins dans ses conclusions que dans la focale placée sur des dossiers moins rebattus qui mettent à l'épreuve les reconstructions habituelles centrées sur les données de Mésopotamie. Cela étant, les auteurs reconnaissent que même le cas mésopotamien est délicat (chose bien connue) : les plus anciennes cités n'y présentent ainsi pas de preuves claires de présence de monarchie. Au contraire, la question a été posée de l'existence de formes de démocraties primitives,

25. P. 364-365.

26. P. 365 avec par exemple le site néolithique de Liangchengzhen.

27. Ils sont datés entre 4 100 et 3 300, voir p. 368-369.

ou de conseils. Le cas d'Uruk est à ce titre emblématique puisque l'interprétation de certains bâtiments pourrait aller dans le sens d'une cité gouvernée par une forme d'assemblée. La bibliographie est ici abondante, mais le problème principal est celui de l'interprétation de l'usage de bâtiments en l'absence de tout autre type de sources, notamment textuelles. Ce problème est mentionné, mais les auteurs s'y arrêtent peu alors qu'il est crucial, d'autant que nous sommes loin de bien connaître l'ensemble de ces cités. On connaît essentiellement, de la cité d'Uruk, les deux ensembles monumentaux d'Eanna et de Kullab, mais la stratigraphie, la chronologie et l'interprétation des bâtiments qui les composent sont très compliquées. C'est principalement la taille de certains bâtiments, et le fait qu'on y ait trouvé de nombreuses tablettes, qui a conduit à y voir la mise en place de véritables structures étatiques. Le gabarit de certains des bâtiments (notamment le D et le E), visiblement conçus pour accueillir de grandes assemblées (mais de quel type ?) semble également en témoigner, mais préciser davantage leur fonction est très difficile. Modéliser la naissance des premières formes étatiques et en proposer une explication rationnelle n'est donc pas chose aisée et il y a là encore de nombreuses questions non résolues : en particulier la façon dont a joué le facteur symbolique (religieux notamment)²⁸. Plus largement, il est bien reconnu à présent que le phénomène fut long, protéiforme et non linéaire²⁹.

Graeber et Wengrow admettent d'ailleurs tout cela et le plus important, à leurs yeux, est que tout fut remanié en Mésopotamie vers la fin du IV^e millénaire et que, vers 2 900, on ait des preuves de royautes (avec ce qu'on appelle les dynasties archaïques). Il n'y aurait donc pas de raison de penser que la royauté ait joué un rôle important au départ, ici comme ailleurs. Une fois encore, la valeur ajoutée du livre vient moins de ces affirmations que de la comparaison avec des cas peu sollicités traditionnellement : des sites turcs comme Arslantepe, avec ses classes aristocratiques guerrières, d'une part (ces sociétés guerrières émergeraient sur les marges du monde des cités mésopotamiennes et en opposition à elles) et, d'autre part, le cas de Mohenjo-Daro et de la civilisation de l'Indus où, là aussi, aucun élément ne permet d'identifier monarchie, bureaucratie ou pouvoir centralisé. Au final, le croisement de ces trois exemples (Ukraine, Mésopotamie, Indus) montre que l'apparition du phénomène urbain ne s'accompagne pas nécessairement de formes de pouvoirs centralisés. La situation de la Mésoamérique permet d'enfoncer le clou, notamment avec le cas de Teotihuacan (fondée vers 100 av. J.-C. et abandonnée vers 600 apr. J.-C.) et celui de

28. Mario Liverani a cherché ainsi à réhabiliter l'idée de cité-temple pour les origines. (LIVERANI, 1998).

29. Voir une bonne présentation du problème par Corinne Castel sur le blog *ArchéOrient* (CASTEL, 2015a et 2015b).

Tlaxcala. Le premier a ceci d'intéressant que l'on n'y retrouve rien de ce qui identifie le pouvoir royal pour d'autres sites, en particulier les sites mayas. Même l'art y est différent et cela relèverait du fait que la Mésoamérique ne possédait pas seulement une tradition royale, mais qu'elle connaissait aussi une tradition plus républicaine³⁰. L'urbanisme même de Teotihuacan est éloquent, car à la phase initiale d'organisation et de construction des grands temples et monuments, ne succède pas un programme palatial, mais des programmes résidentiels. Plus encore, vers 300, on assiste à un abandon des grandes constructions de type pyramide, il n'y a plus de meurtres rituels documentés, mais on continue à construire des appartements. Pour Tlaxcala, c'est la description de son fonctionnement par Hernán Cortés qui retient l'attention, car il la compara aux républiques italiennes (Venise, Gênes, Pise), tandis qu'une chronique espagnole rapporte les délibérations du conseil de la cité.

Cette très grande variété incite à poser à nouveau frais la question de l'origine de l'État, un débat d'une redoutable complexité. Après avoir (trop) brièvement convoqué quelques théories célèbres (Weber et Marx pour l'essentiel)³¹, l'ouvrage cherche à montrer que la question, posée comme telle, n'a pas de sens, car elle impliquerait *nolens volens* que toute organisation sociale un peu complexe nécessiterait un État. À partir d'une ample revue dans la littérature archéologique et ethnographique, les auteurs proposent de la remplacer par une typologie opposant trois libertés fondamentales (se déplacer et partir ; désobéir ou ignorer des ordres ; construire des ordres sociaux différents ou se déplacer entre différentes formes de réalités sociales) à trois formes élémentaires de domination (contrôle de la violence ; contrôle de l'information ; charisme individuel, qu'il serait peut-être plus juste de qualifier de compétition agonistique conférant une reconnaissance personnelle). Les États modernes – qui ne constitueraient en aucun cas l'aboutissement naturel de l'histoire de toute société – seraient nés de la confluence possible (mais pas toujours nécessaire) de ces trois formes de domination politique aux origines différentes et qui ne fonctionnaient pas toujours ensemble par le passé. Dès lors, chercher l'origine de l'État reviendrait à chercher dans le passé ce même amalgame, ce qui n'aurait ni sens ni nécessité³². L'origine de l'État relèverait d'un fantasme similaire à la question de l'origine des inégalités, d'autant que cela conduirait à oublier la possible saisonnalité initiale du phénomène³³.

30. P. 423.

31. On conseillera là aussi plutôt la lecture de TESTART, 2004b, p. 9-43 à qui veut se faire une idée plus juste des théories en présence. Voir aussi le classique BALANDIER, 2013, p. 149-191.

32. Voir les schémas p. 466-467.

33. Voir p. 543-545.

En face des sociétés étatiques (qui combinent les trois formes de domination), les auteurs proposent aussi d'identifier deux autres types de sociétés. Les premières, les « régimes de premier ordre³⁴ » seraient un type de société fondée sur une seule des trois formes de domination. Les Natchez de Louisiane en fourniraient un exemple, fondé sur le contrôle de la violence et donc la souveraineté. Les « régimes de deuxième ordre » désigneraient les entités combinant deux des formes de domination, comme en attesteraient les cas de la Mésopotamie antique et de la Chine. Dans ce cadre théorique, seule l'Égypte antique correspondrait, dès l'Antiquité, au troisième cas, celui des États. C'est pourquoi cet exemple reçoit un traitement plus développé pour essayer d'expliquer le passage – incontestable – des petits royaumes préexistants à la monarchie unifiée. L'hypothèse avancée repose sur la nécessité de fournir certains traitements aux morts (donc un changement culturel) qui aurait suscité des besoins agricoles accrus, lesquels entraînerent à leur tour un renforcement des procédures de type étatique, les deux phénomènes s'auto-alimentant. Combiné aux formes de violence dont témoignent les morts d'accompagnement attestées aux origines de la monarchie égyptienne, cela expliquerait la formation de l'État égyptien. Cette région fournirait ainsi un exemple unique de combinaison d'un facteur culturel (un changement dans le traitement des morts dont on ignore la cause) avec une technique agricole nouvelle³⁵.

On doit reconnaître la très grande inventivité théorique du livre et que les typologies proposées sont suggestives à défaut d'être pleinement convaincantes. Les auteurs transmettent bien la grande diversité des formes possibles d'organisation politique des sociétés du globe. Les conclusions avancées n'en demeurent pas moins problématiques sur certains points. Tout d'abord, s'il est indéniable que l'État n'a pas été (et n'est pas) présent toujours et partout, il est certain que c'est un type d'organisation sociale qui, empiriquement, a souvent fini par dominer et il convient de rendre compte de cette extension géographique très large des sociétés de type étatique. Ensuite, le raisonnement est implicitement sous-tendu par l'idée que l'État constituerait une notion à la fois trop évanescence et trop monolithique pour être pleinement opérante. Cette idée nous paraît inexacte, car s'il est certain que la notion n'est pas toujours définie de façon adéquate, elle n'en est pas moins assez claire et on pourra citer à titre d'exemple les principales caractéristiques qu'Alain Testart donnait aux sociétés étatiques : « une organisation de la force », « une organisation reconnue par toute la communauté sur laquelle l'État a autorité », « tenue pour la seule légitime³⁶ ». Plus

34. P. 525.

35. Cf. p. 511-515.

36. TESTART, 2004b. D'autres définitions seraient bien sûr possibles.

encore, le livre cherche à montrer que les données archéologiques récentes illustreraient que la bureaucratie est née dans de petites communautés (voir le site de Tell Sabi Abyad en Syrie), dans lesquelles les pratiques administratives ne se traduisaient pas par la création de hiérarchies, bien au contraire³⁷. Ce faisant, il perpétue involontairement des malentendus, car – et nous sommes bien obligés de renvoyer ici encore à Alain Testart – « la nature du pouvoir politique n'a rien à voir avec la taille du groupe sur lequel il s'exerce³⁸ ». Une petite communauté n'implique pas forcément absence de structure étatique. De même, « tout État n'est pas bureaucratique³⁹ ». En dépit d'un réel propos théorique, il nous semble donc que le livre ne croise pas vraiment le fer avec la notion d'État dans toutes ses dimensions et avec la bibliographie existante. Le cas des morts d'accompagnement l'illustre de façon criante. Par ailleurs, dans cette partie, le va-et-vient permanent dans la géographie et la chronologie devient très important et ne facilite pas la lecture, même s'il a le mérite d'illustrer que l'évolution des sociétés n'est pas linéaire.

Origines de l'État et évolution des sociétés

Au fond de cet ensemble de problèmes se trouve la question de l'évolution des sociétés et en particulier la critique, formulée à de nombreuses reprises (p. 447-448 par exemple), de la vision néo-évolutionniste, notamment celle qui imagine cette évolution sous la forme de la succession bandes, tribus, chefferies, États. C'est contre cette vision linéaire qu'est construite la typologie croisée des trois libertés fondamentales opposées aux trois formes de domination fondamentales, qui ne permet donc pas seulement d'essayer de s'épargner la notion d'État, mais qui veut aussi battre en brèche la notion même d'évolution. Si on ne peut que suivre les auteurs quant à la méfiance qu'il convient d'avoir face à un rapport trop mécanique entre taille de la société, complexité et hiérarchie, ou face à une vision trop linéaire du mouvement des sociétés⁴⁰, on se doit malgré tout de constater que les sociétés changent, qu'elles évoluent et que, dans bien des cas, des dominations ou des inégalités (quelles qu'elles soient) se créent. Or le livre ne parvient pas vraiment à les expliquer, ni à suggérer comment des structures étatiques voient le jour. En Égypte, on l'a vu, c'est un changement dans les coutumes funéraires qui est mis en avant sans que soient explicitées les raisons de

37. P. 536-537.

38. TESTART, *Ibid.* p. 11.

39. TESTART, *Ibid.* p. 12.

40. Mais les travaux récents ne tombent plus dans cette ornière depuis un certain temps.

ce changement⁴¹. L'hypothèse finalement suggérée – sans être jamais approfondie – pour expliquer l'origine de ces formes de domination est qu'elles naîtraient dans la sphère domestique. En effet, dans la conclusion, les auteurs reviennent sur l'origine du phénomène étatique en soulignant que les grands États ont tendance à se modeler sur l'organisation des maisonnées patriarcales. Ils proposent alors une réflexion à partir du cas romain puisque le vocabulaire romain – et surtout le vocabulaire juridique – a informé notre propre lexique et donc, implicitement, notre conception du monde et des rapports sociaux⁴². Il en dérive une vision assez sombre de la famille romaine et une opposition entre famille romaine et famille amérindienne qui témoigne des raccourcis parfois présents dans ce livre.

Les auteurs reviennent ici sur la notion romaine de propriété en la liant aux esclaves et à la position du *paterfamilias* : celle d'un pouvoir absolu autorisant toutes les violences imaginables. Comme l'héritage romain « continue d'influer sur nos conceptions élémentaires des structures sociales » (p. 644), il en résulterait que notre société serait liée à une situation particulière associant, *care* et violence, qui trouverait sa source dans un modèle familial particulier, exemplifié par Rome. L'analyse s'appuie sur une vision biaisée du droit romain et de la famille romaine. L'image du *paterfamilias* ici convoquée, avec son pouvoir de mise à mort, néglige les avancées de nos connaissances en la matière, notamment les travaux de Yan Thomas⁴³. Elle résulte d'une confusion entre, d'une part, la juridiction concrète et réelle que le père de famille pouvait mettre en œuvre, en cas de délit, à l'encontre des membres de sa famille soumis à sa *potestas* et, d'autre part, le *ius uitae necisque*, cas limite et tout théorique qui est en réalité plus une puissance de vie, instituant une relation père-fils⁴⁴. Comme l'écrit très bien Philippe Moreau :

Le *ius uitae necisque*, en revanche, n'était invoqué, hors de tout contexte délictuel et de toute visée d'application pratique, que dans le seul cas du fils, en tant que définition même du contenu de la *potestas*. Au moment de l'adoption d'un *pater* par un autre (*adrogatio*), on demandait à l'adopté s'il acceptait que son futur *pater* eût sur lui pouvoir de vie et de mort, comme s'il était né (on retrouve là la

41. À la décharge des auteurs, il est certain que pour des périodes aussi anciennes les données manquent pour étayer les hypothèses et arriver à des explications certaines.

42. Voir p. 642 *sq.*

43. Voir THOMAS, 2017 pour une première approche.

44. Certains historiens de Rome, comme B. Shaw, ont même été jusqu'à voir en ce droit une invention des Romains.

fiction juridique) de lui et de son épouse légitime : c'est le cas-limite de ce type rare d'adoption (c'est en général un *pater* qui donnait à adopter son fils à un autre *pater*) qui dit la vérité ultime de ce *ius*. Il représente le « mode le plus abstrait pour désigner l'absolu d'un tel lien », la « définition abstraite du pouvoir », inconditionnel, illimité dans le temps comme dans son étendue, du père romain sur son fils, limite extrême de la notion qui en révèle le contenu et l'extension. Chercher, comme l'ont fait souvent les historiens de Rome, à mesurer la validité de ce *ius* en comptabilisant les cas concrets de mise à mort d'un fils par son père, représente donc, aux yeux de Thomas, le type même de la démarche fourvoyée qui cherche des pratiques là où il n'y a que des catégories⁴⁵.

Ce droit n'a donc rien d'un droit réel, même s'il fonde un rapport absolu. Cela n'ôte rien au fait que Rome était une cité où les pères seuls étaient citoyens de plein droit (*optimo iure*), mais il y a un saut épistémologique énorme entre ce constat et le fait d'y fonder une espèce d'archéologie de la domination. Le droit fonctionne avec des catégories instituantes, pas forcément des pratiques, et l'histoire de Rome fournit moult exemples qui illustrent que fils et femmes n'y étaient pas des marionnettes soumises à la toute-puissance aveugle des pères. Plus largement, on peut se demander jusqu'à quel point des concepts qui ont 2 000 ans peuvent encore réellement modeler à ce point les structures sociales de communautés humaines complètement différentes. Que le mot famille, comme le rappellent nos auteurs, dérive peut-être de *famulus* (esclave) via le latin *familia* fait-il réellement des membres d'une famille des esclaves à l'heure actuelle⁴⁶ ? Certes le droit romain a servi de modèles aux droits européens jusque très tard, certes Friedrich Carl von Savigny a pu intituler son grand œuvre *Système du droit romain contemporain* (*System des heutigen römischen Recht*), certes, du droit romain aux droits continentaux, les filiations sont réelles, mais les différences aussi. En outre, le droit romain lui-même a évolué et possède une histoire, ce que semblent parfois oublier les auteurs, comme en atteste la discussion sur l'origine de la propriété.

Cette origine est en effet reliée à l'idée de sacré. Or l'argumentation laisse perplexe pour plusieurs raisons. Il conviendrait, d'une part, de relever ce à quoi correspond réellement le « sacré » en termes *emic* dans chacune des différentes sociétés convoquées. La façon dont tout est regroupé sous cette seule appellation est un peu cavalière d'autant que l'époque est bien loin où l'on s'accordait sur une définition minimale

45. MOREAU, 2009.

46. Rappelons au passage que seul un lemme de Festus (Fest. 77 L. s.v. *famuli*) évoque cette étymologie à partir de l'osque.

du sacré. L'argumentation repose aussi beaucoup sur des analogies (qualifiées de « parallèles⁴⁷ »), à partir de la définition du sacré par Émile Durkheim comme ce qui est « mis à part⁴⁸ ». Durkheim rapprochait toutefois le sacré du tabou polynésien, ce qui, on le sait aujourd'hui, ne va pas de soi. Pour le cas romain, enfin, rien ne permet de lier l'origine de la catégorie du *dominium* à la sphère religieuse. En outre, contrairement à ce qu'affirment à demi-mot Graeber et Wengrow, et comme le soulignait par exemple Jean-Pierre Coriat :

Les Romains ne nous ont pas donné une analyse systématique du droit de propriété. Conformément à leur démarche toute pragmatique et casuistique, les juristes n'ont jamais développé une analyse dogmatique des droits du propriétaire. Ceux-ci ont été dégagés de manière empirique en étudiant les démembrements de la propriété. Ce sont les juristes du Moyen Âge et de l'époque moderne qui, à partir de textes épars du droit romain, ont formulé une conception absolutiste de la propriété qui découlerait de la notion romaine⁴⁹.

De même ce qui est dit de la propriété en droit romain, à savoir que la « pleine propriété juridique [...] se définit prioritairement par la possibilité de ne pas prendre soin du bien, voire de le détruire à sa guise⁵⁰ » est controvérsé si on pense à l'existence de la prescription acquisitive et à la nécessité de mise en valeur attestée par différentes sources. Enfin, toujours à Rome, cette notion de propriété comprise comme *dominium* n'émerge qu'assez tard sous la République. Cela ne signifie certes pas l'absence antérieure de propriété privée, mais il devient difficile de rétroprojeter le concept et ses attendus aux origines même de l'État romain. Du point de vue épistémologique, la construction du raisonnement et l'administration de la preuve laissent ici à désirer, car aucune de ces pistes ne permet de rendre compte véritablement de l'origine des phénomènes convoqués ou de leur évolution.

C'est que l'évolution déplaît aux auteurs qui se livrent à une critique en règle de l'évolutionnisme. Il n'y a là rien de bien tranchant, car on ne peut pas dire que l'évolutionnisme soit très à la mode. Précisons : la cible principale, ici, est l'évolutionnisme classique d'un Lewis Henry Morgan, ainsi que le néo-évolutionnisme américain porté par Leslie White et surtout Julian Steward avec sa classification en quatre niveaux

47. Le texte anglais précise un « parallèle étroit » (*close parallels*).

48. Voir p. 206.

49. CORIAT, 1995, p. 17.

50. Voir p. 209.

d'intégration sociale. Les critiques formulées envers ces théories sont parfaitement recevables et leurs apories bien connues⁵¹. Le problème n'en demeure pas moins qu'il y a bien évolution des sociétés, en ce sens que les sociétés changent au fil du temps : leurs structures se modifient, les formes du pouvoir ou les hiérarchies sociales de même. Le livre l'illustre d'ailleurs avec de nombreux cas. Citons simplement ici des exemples amérindiens, l'Amérique offrant un beau contrepoint pour montrer que rien n'est inévitable. Ainsi en va-t-il de la culture Hopewell (100 av. J.-C. - 500 apr. J.-C. environ) qui aurait pu développer un État (toutes les conditions y étaient réunies), mais qui ne le fit pas : un cas étonnant, car on peine à définir à quel type de société on avait affaire. Le cas de Cahokia est encore plus parlant. Le site se développa sans doute d'abord comme lieu de pèlerinage, avant de voir naître des formes de hiérarchie, puis de connaître une forte expansion démographique vers 1 050 jusqu'à devenir un centre énorme. D'autres petits royaumes émergèrent dans la foulée et l'ensemble s'effondra avant l'arrivée des Européens (vers 1 400). Les raisons de cette disparition sont très débattues. La ville fut remplacée, dans un premier temps, par de petits royaumes qui, eux aussi, s'éclipsèrent pour l'essentiel au profit, au XVIII^e siècle, de petits établissements égalitaires (des « républiques tribales »), avec migrations saisonnières⁵². Si ce phénomène est souvent interprété comme une réaction à l'arrivée des Européens, les auteurs se demandent s'il ne faut pas plutôt y lire le simple point d'aboutissement logique des évolutions antérieures. Comment expliquer de tels changements ? De la même façon, on pourrait poser la question des facteurs d'évolutions des sociétés du Midwest et de l'est des États-Unis et de la façon dont des formes de gouvernement plus égalitaires, avec conseils, se sont mises en place. Les Osages en constituent un bel exemple. Ils se déplacent entre trois lieux dans l'année : les villages permanents, le camp d'été et le camp pour la chasse aux bisons. L'organisation même du village est révélatrice⁵³.

Certes, rien de tout cela ne correspond à la bonne vieille évolution linéaire à laquelle on pense de prime abord lorsqu'il est question d'évolutionnisme, mais il y a bien évolution et il serait bon d'en rendre compte. Sur ce thème, plus encore sans doute que sur les autres, il est peu compréhensible que l'ouvrage n'engage pas le dialogue avec la pensée d'Alain Testart et en particulier avec *Avant l'histoire*⁵⁴. Ce dernier livre s'ouvre en effet par près de 150 pages de discussion serrée sur les

51. Par exemple, DELIÈGE, 2006, p. 12-48.

52. Voir p. 598.

53. Voir p. 601-603.

54. TESTART, 2012.

conditions de possibilité d'une pensée évolutionniste crédible, à partir d'un état des lieux de l'histoire de cette pensée depuis les années 1750. Comme le souligne avec force Testart, il est incontestable que les sociétés changent : à l'origine, tous les peuples étaient chasseurs, puis l'agriculture a été inventée et certains peuples (une grande majorité) l'ont adoptée. Certes, il a pu exister des stagnations ou des retours en arrière, mais ces phénomènes sont, pour lui, partie intégrante de l'évolution et ne sauraient constituer des contre-exemples. On touche ici à un nœud de l'opposition théorique entre la thèse de Graeber et Wengrow et la pensée de Testart. Pour nos auteurs, les choses changent, évoluent, mais dans n'importe quel sens, sans ordre. À les lire, ces changements ne sont rien de plus qu'une forme de mouvement brownien social, aléatoire et sans trajectoire. Or, comme l'indique bien Testart : « l'évolutionnisme, c'est le changement, l'histoire, plus la notion d'ordre⁵⁵ ». L'exemple chasse-agriculture le montre pour lui, car il y a forcément, avant un éventuel abandon (total ou partiel) de l'agriculture, la nécessité d'une phase « chasse », suivie de l'invention de l'agriculture. Il y a donc bien un ordre, ordre que l'on peut relever dans de multiples cas. Cette notion d'ordre est à ses yeux essentielle, car, à l'encontre d'une tendance évolutionniste qu'on pourrait dire unilinéaire, il cherche à réhabiliter l'idée d'une évolution pensable, modélisable, qui intègre divergence et confluence. Ces quelques mots suffisent, nous semble-t-il, à montrer à quel point ces deux projets théoriques sont peu conciliables et que l'absence totale de discussion des propositions d'Alain Testart pose un problème de positionnement et de démonstration. De démonstration parce qu'en ne prenant pas la peine d'essayer de réfuter des arguments importants, le raisonnement des auteurs perd en persuasion. C'est cependant aussi un problème de positionnement, car *in fine*, on sent les auteurs animés par une volonté de déconstruire des mythes historiographiques persistants (ou supposés tels) sans toujours vraiment engager le pas en direction d'une tentative d'explication complète des phénomènes, ce que toute l'œuvre de Testart s'efforça, elle, de faire⁵⁶. On voit ici que si l'usage d'un matériau très riche (et passionnant) conduit à soulever de nombreuses questions, il ne permet pas réellement aux auteurs d'apporter des réponses satisfaisantes. L'absence du débat avec l'œuvre de Testart est d'autant plus dommageable que le livre développe toute une réflexion sur la généalogie des idées et sur les filiations intellectuelles.

55. *Ibid.*, p. 82.

56. Savoir s'il y a réussi est un autre problème dans lequel nous n'entrerons pas ici.

Une approche historiographique

C'est par une réflexion sur la manière d'écrire l'histoire que commence l'ouvrage, avec la figure de Kandiaronk, un chef wendat qui vécut au XVII^e siècle. Avec lui, nous partons à la rencontre des Amérindiens et des critiques que ces derniers firent aux institutions politiques et sociales européennes. Aussi curieux que cela puisse paraître, pour Graeber et Wengrow, ce détour paraît essentiel à la bonne compréhension de l'histoire de la question de l'origine de l'inégalité. Le développement ainsi proposé est pleinement historiographique et s'inscrit dans la continuité de tout ce qui a été vu jusqu'à présent : identifier le point de départ de ce questionnement pour en démontrer l'inanité.

La thèse avancée par Graeber et Wengrow est que le mythe de l'égalité originelle des hommes en société, égalité perdue à mesure que les sociétés devinrent plus complexes, plus grandes et donc plus inégalitaires, aurait été précisément mis au point en Europe pour neutraliser ces critiques amérindiennes⁵⁷. Au départ, en effet, la vision générale de l'histoire humaine en Occident, marquée par le récit biblique, aurait été plutôt celle d'une chute. La rencontre avec le Nouveau Monde – notamment l'organisation politique de ces populations, leurs critiques à l'égard des sociétés européennes – put alors représenter un défi intellectuel et politique sans précédent, bien illustré par la figure de Kandiaronk et par les dialogues qu'il aurait eus avec Lahontan. Évidemment, les auteurs ne peuvent faire l'impasse sur le problème de l'authenticité de ces dialogues et de ce qu'on sait des critiques de Kandiaronk : ces dialogues mêlent de l'authentique à des éléments rajoutés par Lahontan et faire la part des choses est loin d'être évident. Il paraît toutefois difficile de les écarter comme une forgerie complète et ce texte a eu une longue postérité : François de Graffigny avec ses *Lettres d'une Péruvienne* (1747) ou Montesquieu avec ses *Lettres persanes* (1721) en constituent deux bons exemples. Une étape clef selon Graeber et Wengrow fut alors la lecture par Turgot des *Lettres d'une Péruvienne* et la réponse qu'il y apporta dans ses leçons sur l'histoire du monde avec des stades différents d'évolution⁵⁸. Les théories de l'évolution sociale seraient donc une réponse directe aux critiques amérindiennes et à leur pénétration en Europe par ces différents canaux. Elles témoigneraient d'une évolution dans la pensée européenne depuis l'importance donnée à l'idée de liberté à celle donnée à l'idée d'égalité. C'est cette influence qui aurait poussé à l'élaboration

57. Voir p. 49-51, ainsi que la note 13 p. 58 sur la confédération Haudenosaunee, c'est-à-dire la confédération iroquoise.

58. Voir son *Tableau philosophique des progrès successifs de l'esprit humain* (1750).

d'un puissant schéma évolutionniste (avec classification des sociétés en fonction de leur mode de subsistance) encore actif aujourd'hui.

Si l'idée est tout à fait intéressante, le livre est peut-être victime ici de sa volonté de redonner une place aux Amérindiens. Ce faisant, il tombe dans le travers d'une explication trop univoque : de la pensée de Kandiaronk découle celle de Graffigny, de laquelle découle celle de Turgot. Le processus fut sans doute plus complexe, avec des facteurs purement endogènes à l'Europe. Seule une très fine généalogie des idées permettrait de juger de la pertinence des arguments, mais les problèmes soulevés sont réels et passionnants, notamment celui de la causalité dans le domaine des idées : que peuvent-elles vraiment provoquer ? Le cas d'école est ici celui de la Révolution française, évoquée en passant dans le chapitre et pour lequel on pensera à Roger Chartier et à son livre sur ses origines culturelles⁵⁹, en détournement explicite du livre plus ancien de Daniel Mornet sur ses origines intellectuelles⁶⁰. Avec ce passage d'« intellectuelles » à « culturelles », il n'y a pas simplement, pour Chartier, l'enregistrement – par substitution d'adjectifs – d'innovations conceptuelles récentes de la recherche en histoire, mais plutôt un déplacement de l'interrogation. Il ne s'agit en effet plus de chercher les origines de l'événement dans des idées qui le préfigurent ou le réclament, mais de reconnaître des mutations de croyance et de sensibilité qui le rendent déchiffrable, acceptable, bref, pensable. Ce n'est donc plus chercher des causes, mais repérer les conditions de possibilité de l'événement Révolution. Le détour par Kandiaronk enrichit ici le cadre.

Il l'enrichit d'autant plus que le livre témoigne d'une bibliographie souvent méconnue en France sur l'influence politique des Amérindiens sur la constitution de la nouvelle République américaine⁶¹. La structure fédérale de la confédération Haudenosaunee pourrait ainsi avoir servi de modèle à la constitution des États-Unis. Ces idées interpellent puisque l'on sait que, classiquement, les pères fondateurs ne font pas du tout référence à une telle influence et se réfèrent plutôt à l'Antiquité classique. John Adams en est un bon exemple, qui écrit dans *A Defense of the Constitutions of Government of the United States of America* (1787) : « Je me propose de réunir en masse les opinions et les raisonnements des philosophes, politiques et historiens, qui ont observé en grand les hommes et la société, et dont les écrits, justement estimés, furent sous les yeux de ceux qui ont jeté les fondements et bâti l'édifice de nos consti-

59. CHARTIER, 1990.

60. MORNET, 1933.

61. Chose qui serait valable aussi en France, avec l'idée de fraternité, car Montesquieu passe du temps sur la fraternité chez les Osages dans l'*Esprit des lois*.

tutions américaines. Dans le nombre de ces autorités respectables sont incontestablement les écrits de Polybe. », ou encore : « La constitution romaine a formé le peuple le plus vaillant et la plus grande puissance qui ait jamais existé. Si tous les pouvoirs des consuls, du sénat et du peuple eussent été concentrés dans une seule assemblée, soit collective, soit représentative, peut-on croire que la république eût pendant si longtemps conservé sa liberté et sa grandeur ? ». Évidemment, l'absence de référence aux Amérindiens ne signifie nullement absence d'influence et le livre ouvrira sans doute ici des horizons intellectuels neufs à bien des lecteurs. On pourrait d'ailleurs y ajouter d'autres lectures, comme celle d'Eric Nelson qui a cherché à montrer que les révolutionnaires américains se considéraient en fait comme des royalistes et donc comme des rebelles envers le parlement, mais fidèles au roi. Seul l'échec de leur appel au roi contre le parlement aurait conduit à la séparation d'avec la mère patrie⁶².

Ce chapitre réussit à montrer que la question de l'origine des inégalités n'a rien d'évident, mais il est moins convaincant lorsqu'il veut en tirer l'idée que ce n'est peut-être pas la meilleure des façons de poser le problème de l'histoire de l'humanité. Pour Graeber et Wengrow, poser la question de cette façon reviendrait à poser celle de l'origine de la civilisation, ce qui impliquerait nécessairement une conception de l'histoire à la Turgot, c.-à-d. une vision téléologique et surplombante. Cette perspective charrierait encore ce concept problématique de « civilisation » qui empêcherait d'appréhender les sociétés antérieures dans toute leur complexité. On s'écartera ici à nouveau des auteurs. Oui, incontestablement, le concept de civilisation pose problème. Il est bien connu que c'est uniquement au XVIII^e siècle que la notion émerge et elle a été définie alors de trois façons différentes (empruntée au *Dictionnaire historique de la langue française* d'Alain Rey) :

- Ce qui rend les individus plus aptes à la vie en société.
- Le processus historique de progrès (nous dirions maintenant d'évolution) matériel, social et culturel.
- Le résultat du processus décrit à l'instant, sous la forme d'une société donnée.

Bref, le terme peut désigner soit un état social, soit le processus conduisant à la formation de cet état social, généralement caractérisé en bout de course par son degré d'avancement : une civilisation est *a priori* avancée. Toutefois, dès cette époque, Rousseau ne voit pas forcément le concept d'un bon œil (voir son *Émile ou de l'éducation*) et, surtout, c'est en fait principalement au XIX^e siècle, avec le début de l'emploi du mot au pluriel (les civilisations), que l'on est petit à petit passé d'un contenu processuel

62. NELSON, 2014.

plutôt neutre (celui du XVIII^e siècle, pour simplifier) à l'idée que la civilisation désigne également les caractéristiques culturelles profondes d'un peuple, son esprit national en quelque sorte, lesquelles diffèrent d'un peuple à l'autre, justifiant le passage au pluriel et le fait que toutes les civilisations ne se valent pas. L'idée d'inégalités entre civilisations mit donc peut-être plus de temps à naître. Le concept est en outre désormais largement perçu comme problématique et le terme est parfois concurrencé par celui de « culture ». De même, des travaux comme ceux de Lévi-Strauss ont montré combien ce qu'il appelle la « pensée sauvage » est une pensée à part entière, mais aussi la très grande complexité des structures de parenté de certains peuples dits primitifs, qui sont des formes d'organisation sociale aussi complexes que celles des sociétés européennes. Bref, croire que s'intéresser aux inégalités impliquerait nécessairement de traîner avec soi les lunettes d'un Turgot est réducteur et conduit à faire fi de toutes les évolutions conceptuelles développées entre temps, notamment marxistes. Le juste constat de l'histoire de la question des inégalités en tant que question historique ne démontre pas forcément la question elle-même. D'autant qu'une inégalité fondamentale persiste à l'heure actuelle, une inégalité sur laquelle le livre s'attarde *in fine* assez peu, à savoir celle entre les hommes et les femmes.

La place des femmes dans ces processus historiques

Impossible d'achever un tour d'horizon de ce copieux volume sans dire un mot de la place qui y est réservée au rôle des femmes dans l'histoire de l'humanité. Curieusement, cette question ne fait pas l'objet d'un chapitre autonome et bien identifié, mais court tout au long de l'ouvrage en revenant par petites touches. C'est d'abord en discutant les travaux de Marija Gimbutas qu'elle apparaît. Les auteurs reviennent en effet sur les recherches controversées de cette chercheuse pour expliquer qu'au moins une de ses hypothèses (la migration kourgane) a peut-être reçu, depuis peu, une forme de confirmation par le biais des analyses ADN⁶³. De façon curieuse – car il n'y a pas de lien de causalité entre les deux – ils reviennent alors sur une autre hypothèse de Gimbutas, celle de sociétés gynocratiques. En se demandant ce qu'on entend exactement par le terme de matriarcat, Graeber et Wengrow cherchent à montrer qu'en fonction de la définition retenue, il pourrait en exister des exemples, notamment dans les sociétés indiennes d'Amérique du Nord⁶⁴. Le thème n'est cepen-

63. Voir p. 278-279.

64. Voir p. 279-280. Pour une présentation des thèses de Marija Gimbutas, voir DEMOULE, 2014, p. 288-407 et DARMANGEAT, 2022, p. 63-67.

dant pas du tout approfondi et le glissement d'une hypothèse à l'autre, sans réelle raison logique, interroge sur les présupposés à l'œuvre.

La question resurgit quand les auteurs évoquent la naissance de l'agriculture, pour mettre en avant le fait, on l'a vu, qu'on devenait souvent cultivateur par défaut, et qu'il s'agissait d'une activité de niche. C'est l'occasion pour eux d'avancer l'hypothèse d'un grand rôle des femmes en la matière, mais cette hypothèse n'est appuyée sur rien d'autre qu'un hypothétique invariant anthropologique : l'association entre les femmes et les plantes, en l'occurrence via les travaux domestiques autour de l'osier⁶⁵. Les mêmes associations d'idées se retrouvent lorsqu'il est proposé de basculer de la domestication et de l'agriculture au concept de simple jardinage et maraîchage pour les premiers temps du phénomène (« gardening ») : là encore un fort rôle des femmes est supposé, en même temps qu'un lien est esquissé avec le livre de Silvia Federici sur les sorcières, un livre qui soulève de nombreux problèmes⁶⁶.

La question de la place des femmes refait surface au moment où est traitée la naissance de l'État et où est critiquée la notion de civilisation. Selon nos auteurs, ce qu'on devrait en réalité appeler civilisation est ce qui se développa d'abord dans les « communautés morales étendues » qui existaient entre les premières cités et États. Dans ces espaces interstitiels – souvent représentés vides sur les cartes des premières formes sociales données dans les manuels d'histoire ancienne – se seraient développé un ensemble de connaissances et de savoirs, en lien avec les femmes, ce qui permettrait de suggérer que ce qu'on appelle classiquement civilisation serait une appropriation par les hommes d'activités où les femmes jouaient un rôle central⁶⁷. Aucun argument véritable n'est toutefois mobilisé à l'appui de ce qui demeure une pure hypothèse. Une société, cependant, est présentée comme potentiel exemple d'une forme de puissance féminine originelle : la Crète minoenne. L'argumentation repose tout entier sur le fait que les représentations iconographiques retrouvées en Crète minoenne impliquent majoritairement des femmes. On devrait alors en tirer la conclusion que la région aurait été dominée par une société féminine pacifique qui aurait été renversée par la

65. P. 301-302 et p. 306, avec cette phrase très révélatrice : « Nous n'avons aucun moyen de savoir précisément qui faisait quoi dans ce meilleur des mondes, mais il est certain que le labeur et le savoir féminins ont joué un rôle décisif dans sa naissance. »

66. P. 303-304. Il n'entre pas dans les limites de cette discussion de revenir sur les débats soulevés par FEDERICI 2004. Pour un compte-rendu critique, on peut lire KINDO & DARMANGEAT, 2017.

67. Cf. p. 550. Nos auteurs rejoignent ici des idées déjà avancées dans deux ouvrages bien antérieurs (non cités dans la bibliographie) : KOLLONTAÏ, 1978 (les conférences datent de 1921) et REED, 1975.

société guerrière (et masculine) venue de Mycènes. Un seul véritable argument est proposé : des scènes similaires – en Égypte par exemple – sont interprétées ailleurs comme signes d'un pouvoir masculin, mais seraient ici vues à tort comme de simples figures féminines divines. Cette interprétation limitative n'aurait d'autre origine que les œillères de chercheurs majoritairement masculins qui n'ont fait que reproduire, dans leurs interprétations, les préjugés de leur temps et de leurs sociétés. On touche là à un des passages les plus faibles de l'ouvrage. Soulignons en effet que les auteurs font fi ici des nombreux autres documents qui attestent des formes du pouvoir en Égypte et qui n'existent pas en Crète, à commencer par des documents textuels. Le raisonnement ne s'y fonde donc pas sur le même type de documentation et la mise en parallèle devient de la sorte particulièrement maladroite. En outre, l'intention militante – certes louable – empiète ici fortement sur l'administration de la preuve. Pour le dire autrement : le problème soulevé n'est-il pas davantage celui de l'interprétation hâtive de fresques comme attestant ailleurs un pouvoir souverain masculin que celui d'une mauvaise interprétation dans les palais crétois ? Et n'y a-t-il pas ici une volonté de projeter à tout prix un pouvoir féminin sur des sources évanescentes alors même que rien ne le permet ? Plus largement, la question de la préhistoire des rapports de genre a fait l'objet d'une considérable bibliographie ces vingt dernières années, bibliographie qui est largement ignorée et non discutée alors même qu'elle a montré qu'on peine encore très largement à prouver ce genre d'hypothèses⁶⁸. Le résultat est une série de petites touches qui vise à une sorte de réhabilitation à mots couverts, si ce n'est du matriarcat en tant que tel, à tout le moins de formes de pouvoir féminin archaïque. Le problème est que l'ouvrage tombe alors dans des spéculations dénuées de tout fondement analytique solide et qui ne s'appuient pas du tout sur la bibliographie récente disponible sur ces sujets. C'est dommage, car la question du rôle des femmes méritait mieux que ces suggestions non développées.

Conclusion

Cette question de la dimension féminine de l'histoire montre le plus clairement les limites de ce livre. Le matériau historique, archéologique et ethnographique rassemblé est foisonnant, passionnant et attire l'attention du lecteur sur la très grande diversité empirique des formes possibles d'organisation humaine. On retrouve parfois, face à l'accumulation des données, cette sensation de vertige que peuvent procurer certains des livres d'Alain Testart. Le traitement de ces données manque malheureusement

68. Citons, en se limitant au français et à des publications récentes, AUGEREAU, 2021 ; DARMANGEAT, 2022 ; AUGEREAU & DARMANGEAT, 2022.

parfois de rigueur et est biaisé par une approche trop unilatérale et militante. Les allers-retours dans la chronologie et l'espace noient parfois un peu le lecteur qui aurait besoin de guides plus fermes et de quelques appuis comme une chronologie sommaire. L'absence de certaines thématiques se fait également ressentir. Ayant reproché au livre d'être trop épais au début de cette chronique, on aurait quelque mauvaise grâce à lui faire cette critique, mais elle s'impose pourtant : on trouve à peine quelques pages sur le phénomène de la guerre (essentiellement dans la conclusion) et pratiquement rien sur la monnaie. Incidemment, ce livre soulève un intéressant phénomène, qui tend à se répéter de plus en plus : la disjonction entre une réception enthousiaste dans la presse généraliste et le grand public, et un écho plus nuancé (voire franchement critique) dans le monde académique. Cette divergence doit nous interpeller.

Bibliographie

- AUGEREAU Anne, 2021, *Femmes néolithiques : le genre dans les premières sociétés agricoles*, CNRS Éditions, Paris, 304 p.
- AUGEREAU Anne & DARMANGEAT Christophe, *Aux origines du genre*, PUF, Paris, 107 p.
- BALANDIER Georges, 2013, *Anthropologie politique*, PUF, Paris, 6^e éd., 272 p.
- CASTEL Caroline, 2015a, « La première ville n'existe pas. La ville au Proche-Orient pré-classique, selon les archéologues (1^{re} partie) » in *ArchéOrient - Le Blog*, DOI : <https://doi.org/10.58079/bctw>.
- CASTEL Caroline, 2015b, « La première ville n'existe pas. Les premières villes ne sont pas toutes sumériennes... (2^e partie) » in *ArchéOrient - Le Blog*, DOI : <https://doi.org/10.58079/bctx>.
- CHARTIER Roger, 1990, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Éditions du Seuil, Paris, 244 p.
- CORIAT Jean-Pierre, 1995, « La notion romaine de propriété : une vue d'ensemble » in FARON Olivier & HUBERT Étienne (dir.), *Le sol et l'immeuble. Les formes dissociées de propriété immobilière dans les villes de France et d'Italie (XII^e-XIX^e siècles)*, Presses universitaires de Lyon, Lyon, 1995, p. 17-26.
- DARMANGEAT Christophe, 2022, *Le communisme primitif n'est plus ce qu'il était. Aux origines de l'oppression des femmes*, Smolny, Toulouse, 3^e éd., 390 p.

- DELIÈGE Robert, 2006, *Une histoire de l'anthropologie. Écoles, auteurs, théories*, Éditions du Seuil, Paris, 334 p.
- DEMOULE Jean-Paul (dir), 2010, *La révolution néolithique dans le monde*, CNRS Éditions, Paris, 488 p.
- DEMOULE Jean-Paul, 2014, *Mais où sont passés les indo-européens. Le mythe d'origine de l'Occident*, Éditions du Seuil, Paris, 742 p.
- DIAMOND Jared, 1992, *The Third Chimpanzee: The Evolution and Future of the Human Animal*, Harper Collins, New York, 407 p.
- DIAMOND Jared, 1997, *Guns, Germs and Steel. The Fates of Human Societies*, Jonathan Cape, London, 480 p.
- DIAMOND Jared, 2004, *Collapse. How Societies Choose to Fail or Succeed*, Penguin, New York, 592 p.
- DIGARD Jean-Pierre, 2010, « Les voies de la domestication animale, entre tendances, hasard et nécessité » in DEMOULE Jean-Paul (dir), *La révolution néolithique dans le monde*, CNRS Éditions, Paris, p. 165-179.
- FEBVRE Lucien, 1949, *La terre et l'évolution humaine. Introduction géographique à l'histoire*, Paris, Albin Michel, (1^{re} édition, 1922), 475 p.
- FEDERICI Silvia, 2004, *Caliban and the Witch. Women, the Body and Primitive Accumulation*, Autonomedia, Brooklyn, 288 p.
- GAMMAGE Bill, 2011, *The Biggest Estate on Earth: How Aborigines Made Australia*, Allen & Unwin, Crows Nest, 434 p.
- GRAEBER David, 2004, *Fragments of an Anarchist Anthropology*, Prickly Paradigm Press, Chicago, 118 p.
- GRAEBER David, 2011, *Debt: the first 5000 years*, Melville House, New York, 544 p.
- GRAEBER David, 2018, *Bullshit Jobs: A Theory*, Simon & Schuster, New York, 368 p.
- HARARI Yuval Noah, 2014, *Sapiens. A Brief History of Humankind*, Harvill Secker, London, 456 p.
- HARARI Yuval Noah, 2016, *Homo Deus. A Brief History of Tomorrow*, Harvill Secker, London, 440 p.
- HEYER Évelyne, 2020, *L'odyssée des gènes*, Flammarion, Paris, 388 p.

- KINDO Yann & DARMANGEAT Christophe, 2017, « Caliban et la sorcière, ou l'Histoire au bûcher » in *Le blog Mediapart* et *La Hutte des classes*, URL : <https://blogs.mediapart.fr/yann-kindo/blog/101217/caliban-et-la-sorciere-ou-l-histoire-au-bucher-12-0> et <https://www.lahuttedesclasses.net/2017/12/caliban-et-la-sorciere-silvia-federici.html>.
- KOLLONTAÏ Aleksandra Mikhailovna, 1978, *Conférences sur la libération des femmes*, Éditions La Brèche, Paris, 296 p.
- LIVERANI, Mario, 1998, *Uruk la prima città*, Laterza, Roma et Bari, 137 p.
- MOREAU Philippe, 2009, « Yan Thomas et l'anthropologie de la parenté : la souveraineté du père » in *Agenda de la pensée contemporaine* n° 14, p. 141-147.
- MORNET Daniel, 1933, *Les origines intellectuelles de la Révolution française*, Armand Colin, Paris, 552 p.
- NELSON Eric, 2014, *The Royalist Revolution: Monarchy and the American Founding*, The Belknap Press, Harvard, 350 p.
- ORLANDO Ludovic, 2021, *L'ADN fossile, une machine à remonter le temps*, Odile Jacob, Paris, 256 p.
- PASCOE Bruce, 2014, *Dark Emu. Black Seeds: Agriculture or Accident?* Magabala Books, Broome, 278 p.
- REED Evelyn, *Woman's Evolution. From Matriarchal Clan to Patriarchal Family*, Pathfinder Press, New York 1975, 629 p.
- ROBERTS John Morris & WESTAD Odd Arne, 2013, *The History of the World*, Oxford University Press, Oxford, 6^e ed., 1280 p.
- SCOTT James C., 2017, *Against the Grain. A Deep History of the earliest States*, Yale University Press, New Haven and London, 312 p.
- TESTART Alain, 1982, *Les chasseurs-cueilleurs ou l'origine des inégalités*, Société d'ethnographie, Paris, 254 p.
- TESTART Alain, 1985, *Le communisme primitif. I. Économie et idéologie*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 548 p.
- TESTART Alain, 2004a, *Les morts d'accompagnement. La servitude volontaire I*, Éditions Errance, Paris, 264 p.
- TESTART Alain, 2004b, *L'origine de l'État. La servitude volontaire II*, Éditions Errance, Paris, 190 p.

TESTART Alain, 2012, *Avant l'histoire. L'évolution des sociétés de Lascaux à Carnac*, Gallimard, Paris, 560 p.

THOMAS Yan, 2017, *La mort du père. Sur le crime de parricide à Rome*, Albin Michel, Paris, 304 p.